



REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE SAINT LOUIS
DEPARTEMENT DE PODOR
COMMUNE DE PODOR



N°085/2025/CP/M/MRS
Podor, le 1^{er} décembre 2025

Le Maire de la Commune de Podor

Objet : Notification de fin de collaboration

Madame La Présidente

En ma qualité de Maire de la commune et au nom des populations de Podor, nous vous remercions chaleureusement de tous les efforts consentis à l'endroit des populations podoraises depuis plus d'une trentaine d'années dans le cadre de la coopération.

Par ailleurs, il m'a été donné de constater que la relation entre l'association CASES que vous dirigez et la mairie de Podor ne répond plus aux orientations dictées par les nouvelles autorités sénégalaises en matière de souverainisme et de gestion de la coopération décentralisée.

Par conséquent, nous n'avons plus convenance à poursuivre les échanges entre la mairie de Podor et l'association CASES.

Par cette présente nous mettons fin à toute forme de collaboration entre nos deux entités. Une correspondance sera adressée au Maire de Sézanne pour l'en informer à toute fin utile.

Veuillez agréer Madame la présidente, l'expression de nos sentiments cordiaux



A Madame

Odile Leblanc, Présidente de CASES